



UNION DU RHÔNE

Ddén

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

20 rue François Garcin - 69003 LYON

Tél. : 07 49 40 34 10

Courriel : dden69@free.fr

Site internet : www.dden69.com



Le Trait d'Union

N°11

**Bulletin de l'Union du Rhône des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale**

Directeur de publication : Christian Vandendriessche
Mise en page : Philippe Durand

2026-2027 : BONNE RENTRÉE ?



L'année scolaire 2026-2027 s'annonce sous les mêmes auspices que la précédente, les difficultés malheureusement bien connues perdurent : fracture sociale reproduite sans signe de correction, inadaptation des rythmes scolaires, inclusion des enfants handicapés très insuffisante (voir notre enquête 2025), inquiétude face à la perte des savoirs fondamentaux, fermetures de classes quand ce n'est pas d'écoles au lieu de profiter de la baisse démographique pour réduire les taux d'encadrement, problèmes de la direction d'école, bureaucratie omniprésente, indigence de la santé scolaire, du recrutement et de la formation des enseignants, inégalité d'équipement entre les communes, désengagement relatif des temps d'ATSEM et agents territoriaux de la part des communes, problèmes de dégradation de la relation avec des parents, sans oublier les problèmes du périscolaire et bien sûr les conséquences du changement climatique...

Pleinement conscients de la situation, les DDEN n'en seront pas moins cette année encore à leur place pour veiller aux conditions de vie et de travail des élèves, tenir leur rôle de médiateur et de conseiller (notamment auprès des municipalités au sujet des aménagements et rénovations), sans manquer de garder un œil sur les écoles privées...



Sommaire du n°11

Septembre 2026

Éditorial
Adaptation
Climat scolaire
Circulaire de rentrée
Questionnaire national Sécurité
Concours – Remise des prix
Usage des écrans
Elections des parents d'élèves

Un accueil téléphonique est assuré au **07 49 40 34 10** et une permanence peut vous accueillir en nos locaux le mercredi matin : annoncez-vous par un appel téléphonique...

Il fait chaud !...

La canicule du mois de mai, suivie de près par celles de juin, puis de juillet et août, a modifié notre regard sur le bâti scolaire. **Les canicules imposent une nouvelle réflexion sur le bâti scolaire.**

Les épisodes de chaleur extrême du mois de mai, suivis de ceux de juin, ont profondément modifié notre perception du bâti scolaire. Les communes, responsables de la conception, de l'entretien et de l'adaptation des locaux destinés à l'enseignement, vont devoir revoir leur approche, tant pour les nouvelles constructions que pour la rénovation des écoles existantes.

Selon les climatologues, les températures ressenties durant l'été 2026 pourraient bien être parmi les plus « modérées » que nous connaissons désormais. Apprendre dans des classes à **35°C**, comme cela a été relevé en juin 2026, devient tout simplement impossible.

Repenser l'isolation et les usages

Jusqu'à présent, les communes investissaient dans l'isolation thermique pour réduire les pertes énergétiques et diminuaient les surfaces et les volumes utiles. Cette stratégie avait du sens :

- meilleure maîtrise de la chaleur en hiver,
- économies d'énergie significatives.

Mais les nouvelles données climatiques bousculent ces certitudes. **Isoler, c'est aussi conserver la chaleur en été.** Les maires doivent désormais intégrer d'autres paramètres :

- gestion des flux d'air,
- régulation des températures intérieures,
- aménagements extérieurs favorisant la soutenabilité.



Des responsabilités nouvelles pour les communes

L'Éducation nationale estime que **4 à 5 semaines par an** pourraient devenir impropres à un enseignement serein, un chiffre en hausse constante. Exposer élèves et enseignants à des températures extrêmes engage des responsabilités juridiques nouvelles, notamment depuis la **loi Résilience de 2021**.

Les scientifiques prévoient une augmentation de la durée et de l'intensité des vagues de chaleurs extrêmes dans les décennies à venir. On ne joue pas avec la santé des enfants, par définition fragiles et vulnérables.

Des solutions existent... mais elles ont un coût

Plusieurs pistes techniques sont connues :

- gestion optimisée des flux d'air,
- puits canadien,
- géothermie basse énergie,
- matériaux à forte inertie thermique et respirants,
- pompes à chaleur réversibles.

La plupart sont réellement efficaces lorsqu'elles sont intégrées **dès la conception** des bâtiments. Leur coût reste souvent prohibitif pour les petites communes.

À défaut d'alternatives accessibles, **la climatisation des locaux scolaires pourrait devenir incontournable**, tout comme la végétalisation des cours d'école, désormais largement engagée.



Le rôle des DDEN : deux actions concrètes

Face à ces enjeux, l'Union Départementale propose aux DDEN deux démarches simples et utiles :

- **Réaliser des relevés systématiques de température** en cas de fortes chaleurs (seuil d'alerte : 28°C) ou de dysfonctionnements de chauffage, archiver les données et les transmettre aux communes.
- **Interroger les maires** sur l'existence d'un programme d'adaptation des locaux scolaires aux aléas climatiques.

Éducation

Le Progrès - 17 juin 2026

Les conflits entre parents et directeurs d'école explosent

Selon une étude du SE-Unsa dévoilée mardi, les relations entre les directeurs d'école et les familles se sont nettement dégradées en douze ans. Des tensions qui pèsent aussi sur les élèves.

Is croisent les parents le matin ou le soir à la porte de l'école et ce n'est pas toujours une partie de plaisir. Les directeurs d'école constatent une dégradation de leurs relations avec les familles, selon une étude du Se-Unsa dévoilée mardi*. Les différends entre eux explosent : huit directeurs sur dix en ont connu cette année, contre quatre sur dix en 2013. Plus grave, les violences ont plus que doublé depuis 2013 : un directeur sur deux déclarant avoir subi des insultes (23 % en 2013), six sur dix des menaces (27 %) et 2,5 % une agression physique (0,7 %). Ces crispations ne sont pas sans conséquences sur les enfants : « Cela joue sur leur bien-

être et leur réussite », souligne Georges Fotinos, ancien inspecteur général de l'Éducation nationale et auteur de l'étude.

Un constat que nuance un peu Mustafa Ozcelik, vice-président de la FCPE, première fédération des parents d'élèves : « La défiance n'est pas généralisée. Et il faut souligner qu'entre 2013 et 2025, la situation économique, sociale et politique du pays a changé, ce qui a pu exacerber certains conflits à l'école. »

La menace d'aller dans le privé

Des tensions plus fréquentes à l'école élémentaire qu'en maternelle et qui portent sur des sujets très variés. « Les punitions infligées aux élèves sont la première cause de conflits. Les parents ne connaissent pas le règlement intérieur et ne comprennent pas toujours pourquoi leur enfant a été

sanctionné », explique Georges Fotinos. Les notes, le harcèlement entre élèves, peuvent aussi allumer la mèche.

Autre tendance à la hausse : la propension des parents à remettre en cause les pratiques pédagogiques des enseignants qui est constatée par 31 % des directeurs, contre 21 % en 2013. Des nouvelles sources d'inquiétude apparaissent aussi : la menace des parents d'inscrire leurs enfants dans le privé quand ils ne sont pas satisfaits, qu'un directeur sur deux a déjà subie. « Ce chantage au privé intervient quand ils n'obtiennent pas un saut de classe pour leur enfant ou qu'ils se plaignent de l'absence d'un enseignant », observe Johanna Cornou, référente direction d'école au SE-Unsa.

Contrairement aux idées reçues : la dégradation des relations entre directeurs et parents est moins forte dans l'Éducation prioritaire que dans les établissements plus



Un directeur sur deux déclare avoir subi des insultes, contre 23 % en 2013. Photo Sipa/Michel Gile

favorisés. De son côté, Mustafa Ozcelik évoque aussi les effets du dédoublement des classes de CP et CE1 en REP + puis en REP lors des deux quinquennats d'Emmanuel Macron.

Une lueur d'espoir demeure néanmoins : pour Georges Fotinos, une partie des conflits relève davantage du malentendu que d'une opposition de fond et pourrait être désamorcée grâce à une meilleure communication. « Les directeurs ont besoin de plus de temps pour rencontrer les familles et assurer le suivi des élèves à besoins éducatif particulier », es-

time aussi Johanna Cornou. Le SE-Unsa demande donc au ministre de l'Éducation d'augmenter la décharge pédagogique pour les directeurs, de leur octroyer un soutien administratif et de mieux les former à la gestion de conflit avec les parents. De son côté, Mustafa Ozcelik plaide pour une école encore plus ouverte aux familles.

● Delphine Bancaud

*Enquête réalisée en ligne auprès de 2 810 directrices et directeur d'école primaire publique en novembre et décembre 2025.

Le « climat scolaire » n'a rien à voir avec les périodes de canicule que les écoles vont devoir supporter dorénavant. C'est le terme choisi pour décrire la qualité des relations que les partenaires de l'école entretiennent entre eux. Cet article du Progrès, paru au mois de juin dernier, braque le projecteur sur les relations parents/directeurs...

A ce propos, la présence d'un DDEN dans l'école peut parfois atténuer la portée des conflits avant qu'ils ne dégénèrent. La mission de médiation (trop souvent méconnue) fait intégralement partie du rôle du délégué. Quand le DDEN est suffisamment installé dans l'école à laquelle il est rattaché, il n'est pas rare qu'un des partenaires (directeur, parent, enseignant, Mairie), rencontré notamment au sein du conseil d'école, le sollicite pour rapprocher des points de vue.

Le « climat scolaire » concerne aussi les relations parents/enseignants, enseignants/mairie, parents/mairie, mais aussi et surtout les relations des élèves entre eux. La détérioration du climat scolaire peut avoir de nombreuses causes et les équipes pédagogiques sont généralement très préoccupées lorsqu'il passe à l'orage. Car un climat scolaire dégradé engendre des souffrances, des difficultés d'apprentissages et souvent de l'insécurité.

Pour régler les relations entre partenaires de l'école, des outils et des ressources existent. Ils sont bien connus des directrices et directeurs. Pour ce qui concerne le DDEN, le conseil d'école est un lieu institutionnel de dialogue, et le vote du Règlement Intérieur un moment important pour mesurer les difficultés présentes, et parfois pour actionner des leviers d'amélioration. Ce vote obligatoire intervient généralement lors du 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire. Le DDEN, personnalité d'expérience, a le droit et le devoir d'intervenir pour y apporter son regard distancié.



Une circulaire de rentrée est bien souvent une série de banalités, mais elle reflète les préoccupations d'une époque. Celle de la rentrée 2026 n'échappe pas à cette règle...

Pour ce qui concerne les banalités, les 2 priorités pédagogiques affichées n'offrent aucune surprise : l'acquisition du langage est une préoccupation de tous les ministres depuis Jules Ferry. Quant à l'acquisition et le développement du raisonnement scientifique, c'est un incontournable en raison de la faiblesse des écoliers français dans les évaluations internationales.

BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Ce qui intéressera plus le DDEN, c'est la relation soulevée par le ministre entre la préoccupation croissante de « protection des bâtiments et de la numérisation » et une distanciation accrue du lien que l'école tisse avec les familles... Une observation qui interroge et que le DDEN ne peut écarter, compte tenu de son rôle institutionnel.

Une autre remarque qui peut décevoir l'intriguer, c'est que la fin de la circulaire tente de faire le tour des catégories de personnels indispensables à la réussite de l'élève, mais qu'à aucun moment, il n'est question dans ce document très officiel du rôle des directrices et directeurs d'écoles, dont le mot n'est même pas cité. Il en est de même du mot enseignant, alors que le mot « professeur » n'est cité qu'une seule fois. Une consolation toutefois, le ministre a affirmé son attachement au « respect par tous des principes et valeurs de la République, notamment du principe de laïcité qui garantit la liberté de conscience, et du principe de neutralité du service public de l'enseignement », sans toutefois pousser son raisonnement à étendre ce principe aux écoliers qui évitent ce même service public.

Pour accéder à la circulaire : <https://www.education.gouv.fr/priorites-pour-l-annee-scolaire-2026-2027-504725>

Enquête nationale

...à suivre...



L'an dernier la Fédération Nationale des DDEN avait proposé et lancé une enquête sur l'Ecole Inclusive. Cette enquête menée avec succès, dont les conclusions avaient été publiées sous forme de livrets, nous avait permis de saisir toutes les incidences de l'articulation entre loi généreuse dans l'esprit (Loi de 2005 sur le handicap) et constat des difficultés de sa mise en œuvre sur le terrain.

Cette année, la Fédération propose de faire une enquête sur la Sécurité dans les écoles à différents points de vue. Les résultats de cette enquête devraient dresser un état des lieux des questions de

sécurité.

Ceci nous demandera de rencontrer les directrices/directeurs d'école et les mairies. Établie un peu sur le modèle de notre rapport de visite annuel, l'enquête sera plus complète et visera à couvrir tous les lieux et l'intégralité du temps scolaire et périscolaire.

Un numéro hors-série du Trait d'Union sera édité pour faciliter le mode d'emploi et devait paraître dans le courant du mois de septembre ; une réunion de formation est aussi envisagée.



retrouvez-nous sur
www.dden69.com

Les rendez-vous de l'Union

- Journée de formation des nouveaux DDEN : ☺ samedi 10 octobre 2026
 - Pour les Conseils départementaux de l'Union, tous les DDEN du département sont les bienvenus.
- Prochains rendez-vous : ☺ samedi 26 septembre 2026 ; ☺ samedi 28 novembre (renouvellement du CA)

Remise des récompenses

Deux concours, une même ambition : valoriser l'engagement des élèves du Rhône

L'Union des **DDEN du Rhône** a célébré la remise des prix des concours **Les Écoles Fleuries** et **Se Construire Citoyen** lors de deux manifestations organisées dans le département : le **4 juin 2026 à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône** et le **12 juin 2026 à l'Hôtel du Département à Lyon**. Ces cérémonies ont eu lieu dans des **lieux symboliques de la République**, donnant une portée particulière à la valorisation de l'engagement des élèves. Ces deux actions phares encouragent respectivement la **créativité environnementale** et l'**éducation à la citoyenneté** au sein des écoles du département.



M. Frédéric PRONCHERY
Vice-Président du Conseil Départemental,
accueille les classes récompensées

*Un public impatient
de connaître la liste des lauréats*



Ces concours, organisés chaque année, mettent en lumière l'engagement des élèves, des équipes pédagogiques et des partenaires éducatifs pour faire vivre les valeurs de la République, le respect du cadre de vie et la participation active à la vie collective.

Concours "Les Écoles Fleuries" : la nature et le développement durable comme terrain d'apprentissage

Cette édition a une nouvelle fois démontré la capacité des élèves à transformer leur école en un véritable espace de biodiversité. Jardinières, potagers pédagogiques, hôtels à insectes, fresques végétales... Les projets présentés ont témoigné d'une grande créativité et d'un réel souci de préservation de l'environnement.

Les DDEN ont salué :

- **La qualité des aménagements réalisés,**
- **L'implication des élèves dans toutes les étapes,**
- **La dimension pédagogique intégrée par les enseignants.**



Premier prix départemental :

École Charles Péguy, Lyon 8^{ème},
lauréate du concours « Les Écoles Fleuries » à Lyon



Palmarès 2025-2026 :

- 1^{er} prix : école Charles Péguy (Lyon 8^{ème})
- 2^{ème} prix : école maternelle Le Serroux (Tarare)
- 3^{ème} prix : école maternelle Voltaire (Tarare)
- 4^{ème} prix : école élémentaire Alain Fournier (Lyon 8^{ème})
- 5^{ème} prix : école maternelle Jean Macé (Lyon 8^{ème})

- 6^{ème} prix : école élémentaire La Garenne (Bron)
- 7^{ème} prix : école élémentaire Jean Macé (Lyon 8^{ème})
- 8^{ème} prix : école élémentaire Louis Regard (Sathonay-Camp)
- 9^{ème} prix : école primaire Ancy

Concours “Se Construire Citoyen” : apprendre la démocratie par l'action

Ce concours valorise les projets menés autour des thèmes en lien avec la citoyenneté, l'objectif étant que les enfants de CE2, CM1 et CM2 entendent parler de la république et de ses valeurs.

Cette année le thème retenu était **la fraternité**.

Les DDEN ont souligné :

- La maturité des réflexions menées,
- La capacité des élèves à s'organiser collectivement,
- La mise en pratique concrète des valeurs citoyennes.

Palmarès 2025-2026 :

1^{er} prix : école Simone Veil (Lyon 8^{ème})

2^{ème} prix : école primaire Le Perréon

3^{ème} prix : école primaire de Saint-Bonnet-les-Bruyères

4^{ème} prix : école de Vauxrenard



La classe ULIS
de l'école Simone Veil,
lauréate du prix Samuel Paty



Saint-Bonnet-les-Bruyères

Une cérémonie conviviale et valorisante

Les cérémonies de remise des prix se sont déroulées le **4 juin 2026 à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône**, puis le **12 juin 2026 à l'Hôtel du Département à Lyon**, deux lieux symboliques de la République. Ces temps forts ont permis de valoriser les projets des élèves et de réunir l'ensemble des acteurs engagés autour de ces concours.

Elles se sont déroulées en présence :

- à Villefranche-sur-Saône, la cérémonie a été présidée par **M. Jean-Marc Galland**, sous-préfet ;
- à Lyon, elle a été présidée par **M. Frédéric Pronchery**, vice-président du Département en charge de l'écologie et du développement durable.
- des représentants de l'Union des DDEN du Rhône,
- des équipes pédagogiques,
- des élus locaux,
- des familles venues applaudir les jeunes lauréats.

Chaque école a reçu un **diplôme**, un **lot pédagogique** et un **trophée symbolique**, ainsi que des sommes d'argent au bénéfice de leur écoles respectives, remis par les DDEN pour saluer l'investissement des élèves.



Opportunités et défis pour l'enfant

Impacts sur le développement de l'enfant

La place des écrans dans la vie quotidienne des enfants ne cesse de croître depuis quelques années. Cette évolution, accélérée par les transformations technologiques et sociétales, concerne désormais l'ensemble des environnements dans lesquels l'enfant évolue, y compris l'école. Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'appréhender avec lucidité les effets de ces usages sur le développement des élèves, afin d'encadrer au mieux et de manière efficace les pratiques.

Car derrière leur apparente innocuité, les écrans façonnent des usages qui ne sont pas sans conséquence. Le cerveau de l'enfant, en plein développement, est particulièrement sensible à ces sollicitations permanentes.

Les travaux scientifiques convergent pour souligner que l'exposition excessive aux écrans peut affecter plusieurs dimensions du développement de l'enfant. Sur le plan cognitif, elle peut fragiliser les capacités d'attention et de concentration, en particulier lorsque les contenus proposés reposent sur des sollicitations rapides et répétées. Chez les plus jeunes, une exposition précoce et passive peut également entraver le développement du langage, en limitant les interactions indispensables avec les adultes.

Les effets sur la santé globale ne doivent pas être sous-estimés. Les troubles du sommeil, sont bien connus et tout aussi préoccupants. Les écrans retardent l'endormissement, perturbent les cycles et installent une fatigue chronique. Or, chez l'enfant, le sommeil est un pilier du développement cognitif et émotionnel. Ces pratiques ont des répercussions directes sur les capacités d'apprentissage et la régulation émotionnelle. La sédentarité accumulée, liée à un usage prolongé, contribue par ailleurs à des problématiques de santé physique telles que le surpoids, les troubles musculo-squelettiques ou la fatigue visuelle.

À mesure que l'enfant grandit, d'autres risques apparaissent. Les réseaux sociaux, en particulier, introduisent une nouvelle forme de pression. À ces constats s'ajoutent des enjeux croissants en matière de santé mentale. L'usage intensif des réseaux sociaux, notamment à l'adolescence, peut exposer les élèves à des phénomènes de comparaison sociale, à des contenus inadaptés (violence, désinformation, cyberharcèlement), à des standards irréalistes pouvant entraîner une perte d'estime de soi. Les études soulignent une corrélation entre un usage intensif et une augmentation des troubles anxieux ou dépressifs rencontrés actuellement chez les adolescents et plus généralement chez les jeunes. Ces risques appellent une vigilance renforcée de la part des familles et de l'ensemble de la communauté éducative.

Intégration du numérique dans l'école : des effets contrastés

Dans ce contexte, l'intégration du numérique à l'école constitue à la fois une opportunité et un défi. Les outils numériques offrent des perspectives pédagogiques réelles : diversification des supports, accès facilité aux ressources, individualisation des parcours. Pensés avec discernement, ils deviennent sources de créativité, d'ouverture au monde.

Les retours de terrain mettent en évidence des effets contrastés. Si certains dispositifs maintiennent l'engagement des élèves, d'autres peuvent accentuer les difficultés de concentration ou encourager des formes de dispersion cognitive. Dès lors, l'enjeu ne réside pas dans une généralisation des outils, mais dans leur utilisation raisonnée, au service d'objectifs pédagogiques clairement définis.



Intégration du numérique dans l'école (suite)



Dans cet environnement, l'école demeure un lieu structurant, fondé sur l'attention, la transmission et la relation pédagogique et il est évident que le recours au numérique ne saurait se substituer ni à ces fondamentaux et ni à la présence d'enseignants attentifs aux évolutions de leurs élèves.

Par ailleurs, l'école joue un rôle central dans la réduction des inégalités face au numérique. Tous les élèves ne disposent pas des mêmes repères, des mêmes moyens matériels ni du même accompagnement dans leur environnement familial. L'institution scolaire peut, à travers l'utilisation des outils pédagogiques numériques, être porteuse de compétences telles la maîtrise des usages, le développement de l'esprit critique ouvrant, entre autres, sur la capacité à évaluer la fiabilité des informations et à adopter des comportements responsables en ligne.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le développement d'une éducation véritable au numérique. Celle-ci ne se limite pas à l'apprentissage des outils, mais vise à former des citoyens éclairés, capables de comprendre les enjeux liés aux technologies numériques et d'en faire un usage équilibré

Les recommandations des autorités de santé invitent à une vigilance particulière, notamment chez les plus jeunes : limitation du temps d'exposition, accompagnement des usages, attention portée à la qualité des contenus. Ces principes trouvent pleinement leur place dans le cadre scolaire, en articulation avec les missions éducatives de l'institution.

Ainsi, la question des écrans ne peut être envisagée sous le seul angle de l'interdiction ou de la restriction. Elle appelle une approche globale, associant les familles, les professionnels de l'éducation, les collectivités et les acteurs institutionnels. L'objectif est clair : permettre aux élèves de bénéficier des apports du numérique, tout en préservant les conditions essentielles à leur développement, à leur réussite scolaire et à leur bien-être

« Dans un monde saturé d'images, il devient urgent de réapprendre à regarder autrement ».



Dans un prochain numéro : l'enfant et l'IA

Elections des parents d'élèves 2026



La note de service réglementant les modalités de l'élection des représentants des parents d'élèves dans les Conseils d'école est parue le 25 juin 2026.

En voici le calendrier :

Informations générales, à destination des parents d'élèves, relatives à l'organisation des élections	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	Au plus tard le mercredi 16 septembre 2026	
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 18 septembre 2026	Samedi 19 septembre 2026
Date limite de dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 28 septembre 2026	Mardi 29 septembre 2026
Date limite de remise ou d'envoi du matériel de vote par correspondance aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 2 octobre 2026	Samedi 3 octobre 2026
Période du vote par voie électronique	La période dont dispose les parents pour voter ne peut être inférieure à 24 heures et ne peut être supérieure à cinq jours.		
Organisation du scrutin à l'urne		Vendredi 9 octobre 2026	Samedi 10 octobre 2026
Tirage au sort 1 ^{er} degré	Dans un délai de cinq jours ouvrables après la proclamation des résultats.		
Contestations sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats.		